



VOS DEMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...

Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passport**,
gagnez du temps en remplissant **la pré-demande en ligne**.



DÉMARCHES

Etat civil : simplifiez vos démarches !

La demande de titres d'identité, Cartes Nationales d'Identité et passeports, est une démarche connaissant une forte hausse depuis ces dernières années, c'est pourquoi l'Agence National des Titres Sécurisés facilite vos démarches.

Pour cela 5 étapes sont nécessaires :

- > prendre rendez vous (obligatoire)
- > faire un pré-demande en ligne, c'est une procédure accessible et réalisable en toute autonomie. Toutefois si vous souhaitez des informations complémentaires ou des précisions des fiches pratiques sont disponibles sur le site du [service public](#) ➡
- > déposer votre dossier avec les documents à fournir là ou vous avez pris rendez-vous. Votre dossier est étudié. Un délai entre 2 à 6 semaines selon les périodes s'applique.
- > un sms vous informe que votre titre est disponible
- > récupérer votre titre sans rendez-vous aux horaires d'ouverture. Attention, destruction au bout de 3 mois

A savoir la demande de titre d'identité est gratuite seul le [timbre fiscal](#) ➡ est payant.



 [RETOUR À LA LISTE](#)



- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

